

Légalisation en Californie : et la France ? au fait le cannabis qu'est-ce ?

La Californie vient de légaliser le cannabis récréatif .

Quid de la France ?



Le 25 mai 2017, le ministère de l'Intérieur dit vouloir lancer une réforme, promise par [Emmanuel Macron](#) pendant la campagne présidentielle, afin de punir par une simple contravention l'usage et la détention de cannabis, au lieu d'une éventuelle peine de prison et un passage devant un tribunal comme c'est le cas actuellement, mais au 18 octobre 2017 rien n'avait été fait.

Pourtant la France serait parmi les pays les plus consommateurs de cannabis en Europe avec la République Tchèque.

En 2014, 47,8% des jeunes de moins de 17 ans avaient testé le cannabis, avec 1/4 de ces jeunes ayant consommé au cours du dernier mois, et 700 000 consommateurs quotidiens au global.

Le cannabis , qu'est-ce ?

L'usage récréatif du cannabis a donné naissance à une série de noms ; en anglais, pot, dope, weed, reefer, bhang, green, herb, ganja, sinsemilla, grass, mary jane, chronic, bud, shit.

En français, on nomme les fleurs séchées (et non pas les feuilles séchées) : herbe, beuh, marie janne, ganja, yobi ; et la résine : shit, teushi, teush, teuteu, chichon, hash, bédou, ainsi que d'autres noms issus des différentes variétés et qualité.

Le cannabis peut se présenter sous plusieurs formes :

- * des fleurs séchées (appelées « têtes » ou buds - en anglais) ou des feuilles séchées (habituellement, les feuilles de la couronne fleurie des plantes femelles), appelées marijuana;
- * de la résine de cannabis (le haschisch), qui est un dérivé de la plante séchée, aggloméré en blocs après fabrication ;
- * de l'huile de cannabis (honey oil ou hash oil en anglais) : un concentré issu d'une extraction à l'aide de solvants ;
- * de pollen ;
- * de skuff (ou scuff).

Le cannabis est fumé, sous la forme de joint (spliff en anglais) : les têtes (fleurs) séchées ou la résine émietlée (éventuellement mêlées à du tabac) sont roulées dans une feuille de papier et fumées comme une cigarette.

D'autres techniques : utilisation de pipes (ou bongs, pipes à eau) pour fumer le cannabis tout en refroidissant la fumée et, dans le cas des bongs, en éliminant certaines des impuretés (le goudron entre autres, seulement si l'eau est tiède ou chaude car l'eau froide filtre moins).

Le cannabis peut aussi être cuisiné car il est soluble dans les graisses, pour préparer des plats tels que le Space Cake, la Pot Pie ou les Hash Brownies ou pris en solution dans du lait, ce que l'on nomme un bhang.

Néanmoins, lorsqu'il est ingéré, les effets du cannabis sont intensifiés et ne se déclarent pas avant trente minutes, ce qui peut perturber les usagers et générer un état d'anxiété et de paranoïa appelé bad trip.

Le cannabis

Contrairement à la cigarette de tabac, " jusqu'à aujourd'hui aucune étude ne démontre que le cannabis fumé augmente le risque de cancer".

En 2005, la plus vaste étude réalisée sur 611 patients atteints d'un cancer du poumon, 601 atteints d'un cancer de la tête ou du cou, et 1040 volontaires en bonne santé n'indique pas d'augmentation du risque de cancer du poumon après un usage prolongé de cannabis.

Le Dr Donald Tashkin de l'université de Californie, Los Angeles, a déclaré au magazine Scientific American : « Nous pensions trouver chez les gros usagers de cannabis, ayant consommé entre 500 et 1000 joints, une augmentation du risque de cancer réduisant leur espérance de vie de quelques années à plusieurs dizaines d'années ». Les scientifiques ont noté que même les personnes qui avaient fumé plus de 20 000 cigarettes de cannabis dans leur vie ne présentaient pas d'augmentation de risque de développer un cancer du poumon (Hashibe, 2006)."

Le cannabis et le THC sont généralement bien tolérés comme le montre le classement des drogues du Rapport Roques. Aucun cas de décès n'a jamais été rapporté dans la littérature scientifique et médicale. Chez le rat, la dose médiane mortelle est comprise entre 800 et 1900 mg de THC/kg par voie orale. Dans des études sur des singes, pas de décès enregistré, même après des doses plus élevées de l'ordre de 9000 mg/kg de THC par voie orale.

Les effets secondaires observés dépendent de la dose et de l'individu. Pour les patients qui n'ont jamais pris de cannabis médical, il est conseillé de commencer avec des petites doses, en augmentant progressivement, de façon à déterminer la dose individuelle et pour éviter les effets indésirables.

Les effets thérapeutiques du cannabis ne sont pas ciblés mais affecte l'ensemble de l'organisme. Cela signifie que l'effet recherché dans un cas, peut être considéré comme étant indésirable dans un autre cas. Par exemple, celui qui recherche uniquement l'effet relaxant sur les muscles, peut ressentir l'effet stimulateur sur l'appétit comme un effet secondaire. Dans d'autres cas, les propriétés sédatives ou modificatrices de l'humeur peuvent aussi être des effets indésirables. C'est ce qui se produit souvent lorsque des doses élevées de cannabis sont nécessaires pour obtenir les effets thérapeutiques recherchés. Il devient alors indispensable d'évaluer chaque dosage individuellement, au moyen

d'essais, afin de définir le compromis le mieux adapté pour le patient.

« Le cannabis n'est pas une substance entièrement bénigne. C'est un médicament puissant qui offre un large spectre d'effets. Cependant, à l'exception des effets négatifs associés aux produits de combustion, les effets secondaires indésirables du cannabis restent comparables aux effets tolérés d'autres médicaments », a déclaré en 1999 l'Institut de Médecine des États-Unis sur le potentiel des effets secondaires du cannabis. Cet avis est aujourd'hui largement partagé et explique que le cannabis n'est effectivement ni très dangereux, ni complètement inoffensif pour la santé.

Le principal avantage d'un traitement à base de cannabis est sa grande sécurité. Selon des estimations issues de tests sur animaux, le rapport dose létale/dose thérapeutique par voie orale est de 20 000/1 et au minimum 1000/1. Néanmoins, le cannabis est déconseillé chez des personnes souffrant de troubles cardiaques, à cause de son action sur le système cardio-vasculaire qui peut provoquer une accélération du rythme cardiaque ou une baisse de la tension artérielle. Si ces personnes désirent utiliser les produits issus du cannabis, il est indispensable qu'elles prennent toutes les précautions nécessaires et qu'elles commencent le traitement à un dosage très faible en ne l'augmentant ensuite que progressivement afin d'éviter au maximum d'éventuels effets secondaires indésirables.

Le cannabis offre l'avantage de ne pas troubler le fonctionnement physiologique de l'organisme et de ne pas léser les organes internes, à condition que le dosage soit modéré. Une personne qui ne manifeste pas immédiatement une intolérance aux produits issus du cannabis ne court aucun risque de santé même lors d'un traitement sur plusieurs années.

source : L'Union Francophone pour les Cannabinoïdes en Médecine "UFCM I Care" a été créé pour promouvoir les informations relatives à l'usage du chanvre et de ses dérivés actifs, les cannabinoïdes